d'Etude Sportive de Roubaix-Wattrelos. Cette société tient le tout-ball, les coupes à pied, etc. Nous souhaitons bonne chance et longue vie à l'Etoile Sportive.

Les inscriptions sont reçues au local, à l'estaminet du 4 Pigeon Voyageur », tenu par M. Cit. Longtel, rue du Petit-Tournai, Wattrelos.

Accidents de travail. — Mlle Ernestine Ghebart, 19 ans, demeurant au Laboureur, soutgenoux, chez MM. Mulot et Bayart, a fait une plaie contuse de l'index droit.

M. Jules Dallaert, 18 ans, demeurant à Wattrelos, fileur chez M. Aug. Valentin, s'est donné un coup de crochet sur le médius droit.

— M. Carlos Cavelle, 36 ans, rue de l'Alma, rentreur chez MM. Dewavrin, s'est fait une entorse au poignet droit.

RABAIS EXTRAORDINAIRES sur toutes les marchandises : Occasions réelles à tous les comptoirs. **CARPETTES** grandes taille vendues à moitié prix de leur valeur. — **Liquidation du Stock des Nouveautés**, 32-34, Grande-Rue, Roubaix.

Le chapitre des vols. — L'agent de police Dervin, a mis hier matin en état d'arrestation, rue Saint-Laurent, le nommé Lucas Desgrel, 21 demeurant rue de Fontenoy, cour Joville, porteur d'un sac de 25 kilogs de coke dont il n'a pas faire connaître la provenance.

LUMINOL *Savon pour le Linge, les Laines, les Flanelles et le Ménage*

Graves accidents de travail. — M. Marcel Lemas, demeurant rue de Constantinople, 47, à Tourcoing, fleur chez M. Jh. Wetine-Delacourt, a eu le médiat droit pris et écrasé entre la gorge du voiturier et la corde, en voulant remettre cette dernière sur le tambour. Six semaines de repos.

— M. J.-B. Bocquet, 27 ans, demeurant rue de la Vigne, cour Spriet-Vorenz, 2, mécanicien chez MM. Gaillard père et fils, a eu l'auriculaire gauche écrasé par une tourde pièce, en la chargeant sur un camion. Quinze jours de repos.

— M. Camille Tack, 43 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Lauroyne, 80, fileur chez M. Raymond Lefebvre, a eu la main droite serrée entre la déclinche et la poulie de renvoi de son métier. Un repos de plus de vingt jours lui a été ordonné.

— M. Emile Delesalle, 26 ans, demeurant à Wasquehal, voyageur, à la fabrique de l'Epeule, s'est fait une plaie à l'extrémité de l'index gauche en se frappant sur la main avec un morceau de fer. Quinze jours de repos.

SAVON DU CONGO *Hors Concours 1900* **Produits Hygiéniques**

Les chutes. — M. Fortuné Dupleu, 59 ans, demeurant Grande-Rue, cour Holbecq, 20,, aux mêmes chez MM. Wilmez-Mouvet-Delfin et Cie, s'est fait une entorse du genou droit en tombant.

CROIX

Chute grave. — M. Alphonse Delplanque, âgé de 17 ans, demeurant à Wasquehal, pompiste chez MM. Duthoit et Libaud, s'est fracturé la rotule gauche en tombant dans les viefiers.

Un repos de plusieurs mois sera nécessaire à son complète guérison.

Accident de travail. — M. Pierre Vanthemy, 14 ans, demeurant rue de Sébastopol, 60, à Roubaix, mouleur chez M. Duvinage, s'est fait une blessure à l'annulaire droit.

Vol d'une montre. — Pendant une courte absence de Mme Marie André, demeurant rue de Thiers-Ville, cour Thibert-Duvillers, 1, un malfaiteur s'est introduit chez elle et a dérobé une montre en argent valant 35 fr.

La police a ouvert une enquête.

WASQUEHAL

Ligue républicaine. — Les membres de la Ligue républicaine de Wasquehal sont invités à la réunion générale qui aura lieu au siège de la Ligue, estaminet du Progrès, tenu par Antoine Sarmont, le dimanche 17 courant, à 6 heures du soir

Ordre du jour : Elections municipales.

TOURCOING

Dévaillement. — Hier, vers 5 heures 1/2 du matin, le tender de marchandises 57 se dirigeant sur Wattrelos a déraillé à la bifurcation des lignes de Wattrelos et de Mouscron à proximité de la nouvelle gare des marchandises.

La locomotive et le tender ont sauté hors des rails et se sont enfoncés jusqu'aux essieux dans le ballast.

Un service de pilotage a dû être organisé pour les trains de voyageurs et les trains de marchandises devant se rendre à la petite vitesse, ont été gênés par la gare principale jusqu'au moment où le voie put être dégagée ; c'est-à-dire vers une heure et demie de l'après-midi.

La cause du déraillement n'est pas établie.

Accidents du travail. — M. Emile Jonnaz, 38 ans, fleur chez Duvillers-Wrazine, fils, tour de cotons, a été blessé à la main gauche par une vis faisant saillie en graissant une poulie folle.

— Henri Delberghe, 14 ans, aide-tisserand chez Lorthiois-Laurent et fils, fabricants de tapis, rue du Petit-Village, s'est fait un effet à la région inguinale droite en retenant un paquet de cartons.

— M. Jules Debury, 58 ans, étaleur au peignage de la Tossée, a été piqué au médius gauche par un chardon. Abcès consécutif. Docteur Ledon, 8 jours.

— M. Constant Devos, 46 ans, homme de peine chez Thierry-Delfosse frères, rue de Lannoy, a eu une entorse du pied gauche en soulevant une balle de laine.

Arrestation. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Auguste Théulen, 36 ans, tisserand, sans domicile fixe, qui se livrait à la mendicité, rue Winoc-Choquet.

Les vols sur les voitures. — Une bande de cuir à semelle, mesurant 1 m. 20 de longueur sur 0.80 de large, a été dérobée sur la voiture de M. Hector Vandewoghe, rue de l'Eglise, 25, au Blanc-Seau.

C'est dans la traverse du quartier de la Croix-Rouge que le vol a été commis et c'est en arrivant au bureau des douanes de la Mériière que M. Vandewoghe s'en aperçut.

Contravention. — Une contravention a été dressée à charge de Emile R..., cultivateur, rue Winoc-Choquet, pour avoir, sans autorisation préalable, fait effectuer des réparations à un mur l'angle de cette rue Winoc-Choquet et du Levant.

— Le fils R..., qui avait placé un tonne d'arbre contre un mur, a été dressé procès-verbal contravention pour embarras de la voie publique.

Il lui a été fait injonction de faire disparaître un mur rue du Triangle, propriété de cette dernière, à charge de Henri L..., brasseur, rue Carnot.

MOUVAUX

Accident du travail. — Un homme de peine au service de MM. Cordier et Decottignies, distillateurs à Mouvaux, M. Vanhoe Henri, âgé de 40 ans, a été blessé par un wagonnet et a eu la jambe fracturée. Le docteur Cochet a prescrit un repos de six semaines.

MARCQ-EN-BARŒUL

Statistique sanitaire. — Durant le mois de décembre il a été enregistré au bureau de l'état civil de Marcq-en-Barœul :

60 naissances; 10 mariages; 6 morts-nés.

11 décès attribués aux causes suivantes : tuberculose des poumons, 1; bronchite aiguë, 1; méningite, 2; congestion, 1; maladies organiques du coeur, 1; bronchite aiguë, 1; affections de l'appareil respiratoire, 1; autres maladies, 4.

LILLE

Un internement arbitraire. — Cette scandaleuse affaire, dont nous avons longuement entretenu nos lecteurs dans notre précédent numéro, a produit partout une émoi vive émotion.

Nous avons dit que M. Houtre avait été remis en liberté mardi matin à la suite de la pétition envoyée par son fils à la Préfecture et à M. le Procureur de la République.

Cette pétition était recouverte de vingt-cinq signatures, les 25 qui ont pris connaissance, c'est-à-dire lundi matin en dépouillant son courrier. M. Tainturier, procureur de la République, fit ouvrir une enquête pour le commissaire du quartier Saint-Sauveur, M. Locmte. A onze heures et demie du matin, M. le Procureur se présente en personne à l'hôpital Saint-Sauveur et demande à voir M. Houtre.

Celui-ci lui répondit qu'il était victime d'une odieuse machination et le supplia de le remettre en liberté.

M. Tainturier l'invita à patienter jusqu'au lendemain, mardi, c'est-à-dire jusqu'au jour où M. le Président aurait connaissance de la pétition qui lui était parvenue.

En attendant, M. Tainturier commit le docteur Patoir à l'effet d'examiner M. Houtre qui, depuis quelques semaines, n'avait pas encore reçu la visite d'un seul médecin. La conviction du médecin aliéniste fut vite établie.

M. le docteur Patoir rédigea séance tenante le procès-verbal suivant :

Lille, le 11 janvier 1904.

Hôpital Saint-Sauveur,

Le soussigné, médecin de l'hôpital St-Sauveur, certifie que le nommé Houtre Henri est dans un état satisfaisant et qu'il peut être, sans inconvénient, rendu à qui de droit.

Signé : Docteur PATOIR.

M. Tainturier prodigua des paroles d'encouragement à l'interné, puis se retira, bien décidé à adresser une requête au tribunal si M. Houtre n'était pas remis en liberté.

Dans l'après-midi, M. Locmte, commissaire de police du 3e arrondissement, fit une enquête.

Ayant appris que M. le docteur Patoir avait signé un avis favorable à la mise en liberté de l'interné, M. Locmte demanda à l'économe de l'hôpital de relâcher M. Houtre.

L'économe lui répondit qu'il ne pouvait faire droit à cette demande tant qu'il n'aurait reçu un ordre du Préfet, mais il ajouta qu'il maintenait M. Houtre dans une salle spéciale en attendant la décision préfectorale, ce qui fut fait.

Enfin ! Le malheureux, qu'on avait enfermé comme un fou dans un asile d'aliénés, le pire méchanta qu'on relègue dans un cabanon étroit ne recevant l'air que par une petite lucarne de sa cellule, quitte sa cellule.

A 3 heures et demie, il a dans la matinée, M. Houtre quittait l'hôpital St-Sauveur et retournait tristement à son domicile. Aussitôt il rédigea une plainte contre sa famille, M. Krebs, maire d'Hellemmes, et le docteur Hoart qui le 7 janvier a rédigé contre lui le rapport suivant :

Je soussigné, docteur en médecine, déclare que le sieur Houtre Henri est atteint de troubles mentaux qui le rendent dangereux pour son voisinage.

Il y a lieu de le faire entrer d'urgence à l'hôpital de Lille.

Hellemmes, le 7 janvier 1904.

Signé : Docteur HUART

Vu : le Maire,

KREBS.

M. Houtre adressa cette plainte au parquet de Lille qui l'a reçue hier matin.

Aussitôt, M. Tainturier, procureur de la République, a chargé M. Vivier des Vallons, commissaire central, de faire une enquête sur cette affaire.

M. Vivier des Vallons s'est transporté à Hellemmes, où il a interrogé plusieurs personnes, sauf M. Krebs, qui était absent.

De cette enquête il résulte que la dépêche envoyée à M. Houtre était inexacte.

Mme Houtre ayant présenté à la mairie le certificat du docteur Huart attestant que M. Houtre était fou, on eut recours aussitôt à la fameuse dépêche pour conduire à Lille le malheureux dont on voulait se débarrasser. Ce fut une personne de la mairie qui accompagna M. Houtre jusqu'à l'hôpital St-Sauveur.

Le commissaire d'Hellemmes ne fut pas informé de ces faits, pas plus que M. le Préfet, et cela contrairement à l'article 19 de la loi du 30 juin 1838 ainsi conçu :

« En cas de danger imminent attesté par le certificat d'un médecin ou par la notoriété publique, les commissaires de Paris et les maires dans les autres communes ordonneront à l'agent des pompiers attelés d'élévation mentale toutes les mesures provisoires nécessaires, *à la charge d'en référer dans les vingt-quatre heures au préfet qui statuera sans délai.* »

Mme Houtre ayant cédé son épicerie à M. Dupont sans l'autorisation de son mari, celui-ci a introduit une demande en référé au tribunal civil pour annuler du nouvel épicier.

Quant à Mme Houtre, on ne sait encore où elle se trouve. Les uns disent qu'elle a passé la frontière belge, d'autres prétendent qu'elle se cache dans la maison habitée par son successeur, M. Dupont. Mais ce sont là des bruits auxquels on ne doit attacher qu'une créance relative.

L'enquête continue.

Le cambriolage de la rue Princesse. — L'arrestation à Paris du nommé Chevalier, l'un des auteurs du cambriolage commis, en été dernier, rue Princesse, chez M. Dessin et Pingat, a jeté un nouveau jour sur cette affaire. Actuellement des communications sont fréquemment échangées entre le parquet de Paris et celui de Lille.

Hier matin, un Rouquin de la Sûreté de Paris est venu à Lille et a remis à M. Jérôme, chef de la Sûreté, la valise saisie au domicile de Chevalier, dans la capitale.

Cette valise, qui porte la marque : Soyez, de Lille, faisait partie des nombreux objets dérobés à M. Denis de Pingat.

Dans l'après-midi, M. Denis de Pingat a été mandé au cabinet de M. Jérôme.

Il a reconnu la valise qui lui avait été volée, mais une différence objet qu'elle contenait, notamment un crucifix bénit en argent.

L'enquête sur cette affaire continue. Peut-être Chevalier aura répondu devant le tribunal correctionnel de Paris du vol de bagages qu'il a commis que de la Hire (13e arrondissement). Il sera ramené à Lille avec ses deux complices, qu'il a désignés dans une lettre écrite avec de l'encre chimique.

Société des Agriculteurs du Nord

Séance du 6 Janvier 1904

Présidence de M. P. Lepeuple, président.

Etaient présents au bureau : MM. Bouvelot, Potié, assistent présidents ; Laden et Gruyelle, vice-présidents ; Dubernard, secré aire-général ; Debouby et Macarez fils, secrétaire ; Dorlin, trésorier.

Membres nouveaux

A l'unanimité des présents, 25 candidats sont nommés membres de la Société.

La délégation au Ministère

M. Lepeuple, président, fait compte de cette audience. Elle a été accordée à la demande de prier M. le Ministre de présider notre prochaine séance solennelle de distribution. M. Mougeot a accepté cette offre au nom de notre belle bataille, et a fixé la date de la cérémonie au dimanche 14 février prochain.

La délégation était en outre à présenter au Ministère quelques revendications de la culture du Nord.

Tout d'abord elle l'entretenu de la question des sucres et des difficultés nouvelles apportées à la culture de la betterave par la nouvelle loi sucrière. M. Mougeot a promis de faire tout son possible, avec son collègue des Finances, pour supprimer l'impôt sur les sucres à bas titrage destinés à la nourriture des animaux. Il a promis, en outre, de demander, en attendant une loi que le Gouvernement étudie, sur les produits alimentaires et important que la loi sur le droit été le produit de l'orge et du houblon, à l'exclusion de tout autre, que le sucre soit employé en brassage indirect sur les produits des animaux. Il a promis que les glucoses comme la chose existe pour le vinage de betteraves.

Le Ministre appuiera de tout son pouvoir les vœux du Conseil général et de la Société, mais il ne peut promettre droits sur les mélasses.

Il est heureux également de donner satisfaction à la Société sur la demande de crédit qu'elle a formulé en faveur de l'Ecole de Wagnonville, pour aider les élèves sortis des plans de horbion et les plantes-mères à graines de betteraves, plans et graines qui seraient ensuite mis à la disposition de la public, pour être cultivés, bien entendu.

A la question des étalonnages, M. Mougeot répondit « lois », et a promis de faire tout pour faire payer la prime, non plus à l'hectare, mais au poids. La délégation n'a pu qu'approuver à cette décision ; elle est en effet, tout en faveur de notre région.

Les deux questions ont-nulle avec intérêt les explications de la délégation sur le projet Bourdon-Merchier, concernant l'alcool dénaturé. Il s'est fait remarquer ce projet, qui semble comme nous, que par une prime allouée à la dénaturation et serait de nature à arrêter la fabrication de l'alcool, nous arriverons à avoir l'alcool dénaturé pour l'éclairage, le chauffage et les emplois industriels au prix de 30 centimes.

Un vœu sur le relèvement des droits dedouane frappant les graines de betterave étrangères demeure. Le Ministre promet de faire appel à la Douane ; ce dernier n'ayant pas se trouver au Ministère en temps voulu, le vœu a été transmis à M. Rouvier, qui a promis de le faire aussitôt avec l'assurance qu'il en prendrait bonne note.

M. Dupuis, sénateur, demande que les graines et conserves de fruits aurait voulu qu'on demandât aussi la suppression de l'impôt sur les sucres destinés pour cette fabrication. Il en est ainsi dans les pays voisins qui nous inondent de leurs produits, les fabricants français ne pouvant supporter la concurrence.

M. Boudinet croit que ce vœu émis précédemment par la Société mérite d'être rappelé au Ministère lors de sa venue, dans le discours du Président.

M. H. Simon demande que la question de relèvement du droit sur les graines de betteraves soit aussi relatée dans le discours présidentiel.

L'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail

M. Ducloux, professeur départemental d'agriculture parle de l'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail.

Il fait l'historique du développement en France de cette institution de prévoyance destinée à rendre le plus grand service aux cultivateurs. Après avoir analysé les divers systèmes employés, montre leurs avantages et leurs inconvénients. Il fait remarquer surtout la loi Viger de 1900 qui, supprimant tous les frais et formalités relatifs à la constitution des sociétés, leur a donné une impulsion une extension remarquable. Les subventions accordées par l'Etat aux mutualités naissantes ont agi dans le même sens.

Passant à l'organisation de l'assurance mutuelle dans le Nord, M. Ducloux compare les caisses cantonales rattachées à une fédération régionale, aux caisses locales affiliées à une fédération uniquement départementale.

Avec le premier système, les assurés n'ont pour ainsi dire aucune action sur l'administration de la société en raison de l'éloignement du siège des assemblées générales.

De plus, l'étendue de la circonscription des caisses du ter degré, rend la surveillance difficile et les trésoriers des sociétés cantonales ont une tendance à se transformer en agents d'renseignances n'ayant qu'un objectif: recruter des adhérents pour augmenter leur rétribution, car ils ont une commission sur les droits d'entrée.

Avec le second système les cultivateurs gèrent eux-mêmes leurs propres affaires ce qui réduit les frais d'administration au minimum. Il est facile des ensuite les uns par les autres est possible sans gêne pour personne de connaître de la faible étendue territoriale de la caisse, et l'admission des animaux est entourée de garanties (visite et marque) et ne laisse pas de place aux fraudes.

Groupées en une Résssurance départementale ayant son siège, 25, rue Nationale à Lille. Réassurance analogue à celle qui fonctionne dans d'autres départements depuis plusieurs années, elles peuvent donner à leurs adhérents toutes les garanties désirables.

Déjà les cultivateurs du Nord ont compris les avantages qu'ils pouvaient retirer des mutuelles locales et malgré les difficultés inhérentes à un début le total des sociétés existantes dépasse à ce jour un million et s'accroît chaque mois dans des proportions importantes.

La vulgarisation de l'emploi du sucre

M. Herbet, parlant dans une précédente communication des bêtes d'automnal, faisait remarquer l'immense importance de la betterave sur ce point et combien il est nécessaire de conserver à la culture de cette plante la plus grande part possible. Comment y parvenir sans encombrer le marché, puisque l'exportation n'est pour ainsi dire plus possible ? Par la consommation intérieure. M. Herbet examine les différentes façons dont on pourrait vulgariser la consommation du sucre chez nous : nourriture de l'homme, nourriture des animaux, emploi en brasserie, fabrication des conitures et pâtisseries pour l'exportation, etc., etc.

Il est heureux de constater à cette consommation il tant, dit M. Herbet, la publicité. Il ne suffit pas que des lois de dégrèvement soient votées,il faut que les intéressés en aient la connaissance de tous et soit rappelée en toutes circonstances; en particulier par les professeurs d'agriculture dans leurs conférences et leurs journaux ; ils devraient pousser à la plantation de nombreux arbres fruitiers et à la plantation de leurs fruits pour la fabrication de conitures. Les sociétés d'agriculture pourront aussi saisir toutes les occasions de donner des conférences sur ces mêmes sujets ; elles capables d'activer la consommation ou l'emploi de notre précieux édulcorant.

M. Lepeuple, président, remercie M. Herbet de sa communication. La Société est tout entière en communion d'idées avec lui.

La crise laitière

Nous avons publié d'autre part la communication de M. Gaillard, de Roncin, que l'assemblée a décidé d'adresser aux députés chargés de l'enquête sur la crise laitière.

Le déjeûner

Au moment où l'on se met à table, M. Vincent, préfet du Nord, est annoncé. Il vient prendre part au déjeuner familial habituel. Au dessert, M. Lepeuple porte la santé de notre Président d'honneur. Il en exprime tout le plaisir que nous cause sa présence parmi nous et le regret que cet événement ne se produise pas plus souvent. Il dans M. Vincent le Préfet viennois plus heureusement se mêler aux Agriculteurs du Nord ; ses sympathies nous en seront de plus en plus acquises et pourra ainsi mieux les défendre auprès des Pouvoirs publics.

M. le Préfet remercie tout d'abord contre le reproche que vient de lui adresser le Président. La charge de Préfet du Nord n'est pas une sinécure et ne permet pas toujours à son titulaire d'aller déjeuner où il le désirerait. Pour ce qui est du vœu, il exprime tout le plaisir qu'il aura à son contentement ; c'est qu'en dehors de ne le forcer plus, par des paroles très aimables il est vrai, à prendre la parole, M. le Préfet doit aux Agriculteurs du Nord.

Le Secrétaire, Vu : le Secrétaire,

J. DAVID. DUBERNARD.

SPECTACLES & CONCERTS

La tournée Baret à Roubaix. — M. Baret, l'impresario bien connu à Roubaix, nous donnera dimanche prochain deux représentations de gala, matinée et soirée, avec programme spécial réservée aux familles, comprenant *Les petits oiseaux*, la jolie comédie de Labiche, et le *Roman d'un Amoureux*, pièce si pleine d'intérêt dans le bonhomme, populaire à Roubaix ; ce sera une excellente occasion d'aller en famille passer quelques heures agréables car ces deux pièces sont certainement deux chefs-d'œuvres d'esprit et de gaieté.

Le soir, M. Baret jouera *Les Sentiers de la Vertu* et le *Jeu de l'amour et du hasard*, pièces qui conviennent beaucoup moins à la jeunesse.

FINANCES

Paris, le 13 janvier 1904.

De nombreuses ventes ont encore pesé sur les cours du rente.

Dans la suite, le marché est devenu plus calme et s'est raffermi, d'autant que les cours de l'étranger indiquent une tendance du Stock-Exchange.

Notre Rente se retrouve à 97.45.

Par contre, les Fonds étrangers restent faibles, surtout l'Extérieure à 86.62.

Les Sociétés de crédit sont calmes dans leurs cours précédents.

Les valeurs industrielles ont peu varié. Le groupe de traction est faiblesse. Rio 1.302 fr. Les Mines sont indécises.

Sur le marché au comptant, l'obligation 4 1/2 pour 100 Tramways électriques et Chemins de fer passe à 483 fr. Les Zincs de Skyrie sont activement traités à 370 fr. Mines de Plom 25 fr.

Les concessionnaires du réseau de tramways à traction électrique dans la ville de Bône (Algérie) ont décidé, en vue de l'exécution des travaux nécessaires et de l'exploitation, de former une Société anonyme, au capital de deux millions, en actions de 500 francs. Le développement considérable de la ville de Bône et ses nombreuses transactions commerciales rendent indispensable l'établissement de ce réseau, dont l'exploitation donnera les mêmes résultats si concluants de toutes les villes où il existe.

Chemins Français calmes.

TOUTE PERSONNE SOUCIEUSE *DE SA SANTÉ*

ne devrait jamais consommer d'autre apéritif

QUE L'EXCELLENT VIN

de BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA

Ce puissant et délicieux tonique est, d'ailleurs, recommandé par le corps médical, même aux femmes et aux enfants.

Prix avec de l'eau, le BANYULS-TRILLES désaltère immédiatement et agréablement.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires

Exiger l'étiquette à cause des nombreuses contrefaçons.

CHRONIQUE DES SPORTS

SPORT ATHLÉTIQUE

A Tourcoing. — Voici le programme de la fête organisée par la *Jeunesse athlétique* et qui aura lieu dimanche prochain au local de cette société, 5, rue de Vaubin, à Tourcoing :

Première partie : 1. Assaut de boxe entre M. Loeldid, professeur à l'*Union des Sports* de Roubaix, et son élève M. Gaillard ; 2. Assaut athlétiques par trois sociétaires de la *Jeunesse athlétique* de Tourcoing. — 3. Lutte entre MM. Offlaye et Dably, amateurs.

Deuxième partie : 1. Assaut de boxe entre M. Spital, professeur à Tourcoing, et M. Pellet, professeur à Roubaix ; 2. Poids et haltères par MM. Lefèvre, Coinville, Lamotte et Loeldid. — 3. Lutte entre MM. Dewitte et Loeldid, poids moyens.

La fête commencera à 6 heures précises.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de la 1re région

Séance du 13 janvier 1904

Président : M. le lieutenant-colonel Vittecocq, du 43e d'infanterie. — Ministère public : le sous-intendant **Boulay**, commissaire du gouvernement, et M. le capitaine **Lainé**, substitut.

Liénard Abel, jeune soldat, classe 1901, recrutement de Béthune, insoumission, sequitté — Lemaire Charles, soldat, classe 1902, recrutement de Lille, insoumission, acquitté — Clément Eugène-Augustin, soldat de classe 1897, recrutement d'Arras, insoumission, un jour de prison — Hennebel Henri-Louis, soldat de 2e classe, infirmier, 3 mois de prison à l'intérieur en temps de paix, deux ans de prison.

Tribunal civil de Lille

Adjudications du 13 janvier 1904

Lille. — Rue Colbert, propriété bâtie, mise à prix 25,000 fr. Me Desmarières, 43,100 fr.

Roubaix. — Rue des Vélocipèdes, 30, maison d'habitation, mise à prix 160 fr. Me Godron, 1250 francs.

— Rue de Lannoy, 250, maison et magasins, et 27, maison d'habitation, mise à prix 23,450 fr. Me Godron, 23,455 fr.

— Rue de Lannoy, au Pont Rouge, 2 hectares, 21 ares, 6 centiares, Me Godron, 38,155 fr.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 13 janvier

Présidence de M. Chancel, vice-président

Affaires diverses. — Marie Vierne, 24 ans, de St-André, vol, 4 mois. — A. Duhamel, voyageur de commerce, escroquerie au préjudice de son patron, M. Dinaux, 2 mois de prison. — Jean Thumeries, 6 mois, sursis, et 2.555 fr. 85 de dommages-intérêts. — Jules Sias, garçon de café, 16 fr. d'amende pour outrages à un agent de police, et 5 fr. pour injures par lettre privée, et 10 fr. de dommages-intérêts envers M. Duvillard.

Tribunal civil de la Seine

Les orchestrions. — On connaît les pianos-orchestres, instruments bruyants, à la mode chez les débitants de boissons et qui, moyennant deux sous, jouent des morceaux plus ou moins sonores d'airs d'opéra ou autres.

C'est surtout une maison de Berlin qui les vend, au prix modique de 1.000 francs, avec contrat en bonne et due forme.

Entre autres clauses, le contrat stipule, en faveur de l'acquéreur, que le vendeur s'interdit d'installer aucun instrument similaire à moins de mille mètres de l'acquéreur.

C'est pour réserver à l'acheteur le monopole de l'harmonie » dans une région déterminée.

Mais que signifie cette expression « à mille mètres de circonférence ?

Un marchand de vin prétend que cela signifie tout simplement qu'un même piano-orchestre ne peut pas être vendu à moins de mille mètres « autour » de son établissement, et, en conséquence, il assigne la maison de Berlin en dommages-intérêts parce qu'elle a vendu et installé cet instrument chez un autre commerçant qui n'est qu'à une distance de 600 mètres.

Mais le défendeur a démontré, rapport scientifique à l'appui, que « 1.000 mètres de circonférence ne donnent qu'un rayon de 160 m. 15m : c'est l'application exacte du calcul de Bellitz, comme on dirait à l'Académie des sciences. De sorte que la clause d'interdiction n'arrêtait pas l'application de la loi, et le contrat était donc nul.

Tel est le conflit d'interprétation qui a saisi Me Louis Bachet, dont plaidait pour le marchand de vin, qui n'admet pas l'explication scientifique — trop savante pour lui et sans doute pour beaucoup d'autres.

Les Jeux du Nord

COLOMBOPHILIE

Roubaix. — La Fédération Roubaisienne, chef M. Elie Catteau, rue de l'Epeule, informe les Sociétés que le concours international aura lieu aujourd'hui à huit heures et demie précises. Pour la commission à sept heures et demie. Quête du jour : 1. Tirage au sort des numéros. 2. Commission d'un lâcher : 3. Questions diverses. Note : Les personnes qui voudraient adhérer à l'emploi des lâchers peuvent s'adresser au siège, chez M. Catteau, rue de l'Epeule.

Tourcoing. — Dimanche 17 janvier, exposition-concours de pigeons bagués S. N. P. F. T. et P. A. 03 (Mâles), organisé par FU. G. F., au siège fédéral, chez Mme veuve Henri Delvoye, place de la République : Bleus : 1er prix, Lucas Rosier ; 2e, Jules Rousor ; 3e, Jules Devenaie. — Ecaillés : 1er prix, Duchamel frères ; 2e, Auffret Boulen ; 3e, J.-B. Lecomte ; — Reaillés foncés : 1er prix, Jules Vanneuse ; 2e, Clotaire Lauridan ; 3e, Jules Desbaquoy ; — Roux et Mesaurus : 1er prix, Desbaquoy ; 2e, Jules Vanneuse ; 3e, Dominick frères ; — Divers : 1er prix, Henri Lepers ; 2e, Jules Rousor ; 3e, Leroux frères ; — Jeune d'occasion : 1er, Jules Vanneuse ; 2e, Dominick frères ; 3e, Jules Rousor ; 4e, Jules Rousor. — N-York, v. Aug. Torgerm, 1060 ts, div., Walford.

Brest, v. St-Waudrille, 1192 ts, c. Warrohard Ingg, Leroy.

Entrées du 12 janvier

Londres, v. ang. Auriesia, 412 ts, c. Davies, dir., Morel.

Hawa, v. Dordogne, 2124 ts, c. Brisonnell, div., Hocquet.

Nantes, v. Aulne, 426 ts, c. Aube, div., Leroy.

Mary-Port, v. ang. Velcian, 424 ts, c. Edgards, charbon.

Du 13 janvier

Londres, sl. ang. Sucie, 35 ts, c. White, bral, Debaecker.

Calais, pouf. Déli, 65 ts, c. Rodel, bral, Leroy.

Bordeaux, v. St-André, 314 ts, c. Hammond, garde, div., Cie-Bordeaise.

Caen, v. Ville-du-Havre, 98 ts, c. Enoof, div., Duchesne.

Sorties du 12 janvier

Londres, sl. ang. Mahala, 61 ts, c. Cranwell, phosphate, Debaecker.

Londres, sl. ang. Bristhlaw, 58 ts, c. Bisnkan, houtelles, Debaecker.

Londres, sl. ang. Envoy, 71 ts, c. Marchant, ardoises, Debaecker.

Rochester, sl. ang. Hilda, 53 ts, c. King, ardoises, Debaecker.

Leith, v. ang. Astrologer, 694 ts, c. Mullier, div., Hocquet.

Londres, v. ang. S.-R.-Peel, 229 ts, c. Danes, div., Debaecker.

Hull, v. Norme, Patria, 541 ts, c. Brscom, oranges, Duchesne.

Dieppe, v. Deux-Frères, 95 ts, c. Marchal, lège, Leroy.

Cardiff, v. bell. De Rapier, 1060 ts, c. Tassma, lège, Duchesne.

PRIMES OFFERTES

PAR

LA CONFIANCE

Rue Ma Campagne, ROUBAIX

Le nombre considérable de demandes a amené des retards dans la remise des primes. **LA CONFIANCE** voulant donner satisfaction à tout le monde, continuera, jusqu'au 31 janvier, à donner gratuitement et magnifique

Garniture de Fenêtre ou de Cheminée

composée de

Deux Vases et une Jardinière

bleus de Sèvres, à tout acheteur des produits de sa distillerie.

Mouvement du port de Dunkerque

Sortie de la rade

Yeuse, 4-m. Wilfrais-Paget, 2461 ts, c. Quesnel, nitrate, Fayol.

Rouen, v. Vége, 1632 ts, c. Hodgson, N-York, v. ang. Torgerm, 1060 ts, div., Walford.

Brest, v. St-Waudrille, 1192 ts, c. Warrohard Ingg, Leroy.

Entrées du 12 janvier

Londres, v. ang. Auriesia, 412 ts, c. Davies, dir., Morel.

Hawa, v. Dordogne, 2124 ts, c. Brisonnell, div., Hocquet.

Nantes, v. Aulne, 426 ts, c. Aube, div., Leroy.

Mary-Port, v. ang. Velcian, 424 ts, c. Edgards, charbon.

Du 13 janvier

Londres, sl. ang. Sucie, 35 ts, c. White, bral, Debaecker.

Calais, pouf. Déli, 65 ts, c. Rodel, bral, Leroy.

Bordeaux, v. St-André, 314 ts, c. Hammond, garde, div., Cie-Bordeaise.

Caen, v. Ville-du-Havre, 98 ts, c. Enoof, div., Duchesne.

Sorties du 12 janvier

Londres, sl. ang. Mahala, 61 ts, c. Cranwell, phosphate, Debaecker.

Londres, sl. ang. Bristhlaw, 58 ts, c. Bisnkan, houtelles, Debaecker.

Londres, sl. ang. Envoy, 71 ts, c. Marchant, ardoises, Debaecker.

Rochester, sl. ang. Hilda, 53 ts, c. King, ardoises, Debaecker.

Leith, v. ang. Astrologer, 694 ts, c. Mullier, div., Hocquet.

Londres, v. ang. S.-R.-Peel, 229 ts, c. Danes, div., Debaecker.

Hull, v. Norme, Patria, 541 ts, c. Brscom, oranges, Duchesne.

Dieppe, v. Deux-Frères, 95 ts, c. Marchal, lège, Leroy.

Cardiff, v. bell. De Rapier, 1060 ts, c. Tassma, lège, Duchesne.

EMPLATRE PROPRIETAIRE Allcock

Etablissement Allcock, Paris.

Pour Lombago, Rhumatisme, Douleurs, Faiblesse, Bronchite, Toux, Rhume, Grippe, Douleurs de Poitrine, Douleurs des Reins, Douleurs des Muscles, Douleurs des Jambes, Douleurs des Articulations, Douleurs des Pieds, Douleurs de Tête, Douleurs de Dos, Douleurs de Ventre, Douleurs de Poitrine, Douleurs de Côtés, Douleurs de Bras, Douleurs de Mains, Douleurs de Doigts, Douleurs de Jambes, Douleurs de